

198890



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

2^{ème} AVIS - COMMUNE D'ANTIBES - ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2020, l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée. Le projet de révision du PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié. Par suite, le projet de révision du PPR est approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes. Conformément à l'arrêté F-093-17-P-0022 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, la révision du plan de prévention des risques d'inondations de la commune d'ANTIBES n'est pas soumise à l'évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet de révision du PPR sont intégrées dans le dossier d'enquête publique du projet de révision du PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre état membre de l'union européenne. L'enquête publique se déroulera du 11 janvier au 12 février 2021 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé dans les locaux de la direction de l'urbanisme de la commune d'ANTIBES, bâtiment Orange-bleu, 11 boulevard Chancel (hors jours de permanence), de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi. Les jours de permanence du commissaire enquêteur, le dossier et le registre seront disponibles à la maison des associations - 288 chemin de Saint-Claude à ANTIBES,

aux mêmes horaires. Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 13 août 2020, Mme Claude COHEN (cadre retraité de la fonction publique), comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune : ANTIBES
Date : 11 janvier 2021
 Heure : 8h30-12h30 et 13h30 -17h
 Lieu : Maison des Associations, 288 chemin de Saint-Claude

Commune : ANTIBES
Date : 20 janvier 2021
 Heure : 8h30-12h30 et 13h30-17h
 Lieu : Maison des Associations, 288 chemin de Saint-Claude

Commune : ANTIBES
Date : 28 janvier 2021
 Heure : 8h30-12h30 et 13h30-17h
 Lieu : Maison des Associations, 288 chemin de Saint-Claude

Commune : ANTIBES
Date : 12 février 2021
 Heure : 8h30-12h30 et 13h30-17h
 Lieu : Maison des Associations, 288 chemin de Saint-Claude

La personne responsable du projet est : Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
 Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes

Direction départementale des territoires et de la mer
 CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques

147 boulevard du Mercantour
 06286 NICE, cedex 3
 Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles

cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, dans les locaux de la direction de l'urbanisme de la commune d'ANTIBES, bâtiment Orange-bleu - 11 boulevard Chancel, pendant toute la durée de l'enquête (hors jours de permanence), du lundi 11 janvier au vendredi 12 février 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Les jours de permanence du commissaire enquêteur, le dossier et le registre seront disponibles à la maison des associations - 288 chemin de Saint-Claude à ANTIBES, aux mêmes horaires.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/ppri-antibes>

ou accessibles à partir du lien disponible sur le site de la préfecture ou le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, à l'adresse suivante : Madame le commissaire enquêteur de

l'enquête publique relative au projet de révision du PPR d'inondations de la commune d'ANTIBES. Bâtiment Orange-bleu - 11 boulevard Chancel, 06600 ANTIBES - ou par email à l'adresse suivante : ppri-antibes@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible sur un poste informatique mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 11 janvier au vendredi 12 février 2021 inclus, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi, dans les locaux de la direction de l'urbanisme de la commune d'ANTIBES, bâtiment Orange-bleu - 11 boulevard Chancel (hors jours de permanence). Les jours de permanence du commissaire enquêteur, un poste informatique sera mis à disposition à la maison des associations - 288 chemin de Saint-Claude à ANTIBES, aux mêmes horaires.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- Adressée par le préfet à la mairie d'ANTIBES pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

198895

C.S.C

Société par actions simplifiée en liquidation

au capital de 100 €

Siège social : 3 avenue Bardi, 06100 NICE

Siège de liquidation : 3 avenue Bardi,

06100 NICE

877 767 715 RCS NICE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 30 septembre 2020 au siège de liquidation de la société a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christopher PEIRANI, demeurant 3 avenue Bardi, 06100 NICE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de NICE et la société sera radiée dudit registre. **Pour avis. Le liquidateur.**

198896

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 26/11/2020, constitution d'une SASU dénommée : CARDI PISCINES - Capital : 5 000 € - Siège : 11 avenue Teiras, 06300 NICE - Objet : Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²) - Président : Monsieur Alexandre CARDI demeurant à 11 avenue Teiras, 06300 NICE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE. **Pour avis. Le représentant légal.**

198902

AVIS DE DISSOLUTION

Par AGE du 26/11/2020, les associés de la société CLAIR MATIN (Société civile, capital : 1 075 000 €, siège social : Lieudit les Salettes, 06570 SAINT-PAUL, 440 521 078 RCS ANTIBES) ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du même jour. Ursula STUDER née SCHOCH demeurant à HIRZEL (Suisse) - Wässerli 2, a été nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société. Les formalités seront effectuées au RCS d'ANTIBES.

198898

SCI LE REVE

SC au capital de 2 000 €

Siège social : 7 avenue de la Mer,

06360 ÈZE

440 417 475 RCS NICE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17/06/2020, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant M. Franco Paolo TETTAMANTI, anciennement associé. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

198899

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance du fonds de commerce de taxi n°289 et exploité NICE VILLE et AEROPORT consentie en son temps par ACTIONS pour SERVICES et PRESTATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 500 €, sise au 140 chemin des Prés, 06510 GATTIERES, sous le n° 794 141 264 RCS GRASSE, au profit de Mme LAUGIER Dominique épouse MULE, demeurant 13 avenue du Mont Joli, 06110 LE CANNET, a pris fin le 31 janvier 2021 par sa résiliation suivant d'un acte sous seing privé en date du 28 octobre 2020.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARASCON**MODIFICATION DU PLAN DE SAUVEGARDE**

Jugement du 18 décembre 2020

198900 - SAS SOULEIADO - 39 rue Charles Demery, 13150 TARASCON. RCS TARASCON 735 680 290 - Ets secondaire : Enseigne : SOULEIADO - 60 rue de la République et 34 rue James Close, 06600 ANTIBES.

198901

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par AGE du 30/11/2020, les associés de la société CLAIR MATIN (Société civile en liquidation, capital : 1 075 000 €, siège social : Lieudit les Salettes, 06570 SAINT-PAUL, 440 521 078 RCS ANTIBES) ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Ursula STUDER née SCHOCH demeurant à HIRZEL (Suisse) - Wässerli 2, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 30/11/2020. Les comptes du liquidateur seront déposés au RCS d'ANTIBES.